

Département de MOSELLE
Arrondissement de FORBACH
Nombre des Conseillers Elus : 15

Conseillers en Fonction : 15

Conseillers Présents : 14

Procuration : 1

COMMUNE DE GROSTENQUIN

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal
Séance extraordinaire du 5 mai 2008
Convocations du 2 mai 2008

Président : Monsieur Patrick **SEICHEPINE**, Maire.

Présents: Mmes Agnès **HAMANT**, M. Thérèse **SIDOT**, Françoise **GROSSE**,
Katia **KARST**, MM Thierry **MULLER**, Armand **CHARPENTIER**,
Gérard **DELLES**, Michel **HAMANT**, André **GROSSE**, Alain **SADLER**, Dominique
RISSE, Patrick **FERY**, Eric **HEMMER**
BADO Bertrand, excusé, à André **GROSSE**

A l'ouverture de la séance, le maire rend compte des motifs du caractère d'urgence de la séance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte l'urgence de la séance.

1. PV du 21 avril 2008 : il est adopté à l'unanimité.
- 2.
3. Parking- Subvention : Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'aménager le parking qui desservira la nouvelle mairie/salle des fêtes/maison des associations et qui se fera près de l'église afin de rendre ce pôle administratif opérationnel.
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de mettre en place sa politique d'amélioration de services rendus au public,
Le conseil municipal, après délibéré,
 - Accepte le projet technique et décide la réalisation de ces travaux
 - Approuve le plan de financement et l'échéancier comme suit :
 - Financement :

Montant de travaux HT	103 771.50 €
Subvention sur amendes de Police (20%)	20 755.00 €
Fonds propres de la commune (80%)	83 016.50 €
 - Echéancier : la date d'engagement des travaux est début juin 2008 pour se terminer fin du 3^{ème} trimestre 2008
 - Demande la subvention prévue par le Conseil Général sur les amendes de police
 - Autorise le maire à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier
 - Charge le maire ou l'adjoint délégué d'accomplir les formalités et démarches obligatoires à la mise en œuvre du projet.